République Française Département du Bas-Rhin

> Commune de

BETSCHDORF



#### COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPALE DU 16 MAI 2022

Sous la présidence de Monsieur KOEBEL Jean-Claude, Adjoint au Maire

<u>Etaient présents</u>: MM. ANDRES Thomas, BUCHY Martial, EGIZII Marc, HEIDEIER Honoré, HOERR Thierry, HOF Jean-Claude, KLEIBER Jean-Georges, KOEBEL Jean-Claude, PRINTZ Stéphane, QUENOUILLE Richard

Mmes GROSSE Sabine, HUMMEL Jeannine, KLIPFEL Aline, LOGEL Clothilde, MAURER Eliane, MOCHEL Sandy, PFISTER Anne-Marie, REHAIEM Audrey, WOLF Carmen

<u>Excusé (es)</u>: Mmes COLSON Caroline, MM. CHAXEL Frédéric, WEISS Adrien (procuration à Monsieur KOEBEL Jean-Claude)

<u>Absents</u>: MM. LOGEL Christian, LOHMANN LASCH Florian, Mmes FROMM Carmen, MUCKENSTURM Christiane, SCHIMPF Fabienne

Secrétaire de séance : M. HOERR Thierry

Nombre de voix délibératives : 19 + 1

Le Conseil municipal s'est réuni en visioconférence afin de respecter les gestes barrières.

# 1) <u>DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC DE LA COMMUNE PORTANT SUR LES TERRAINS SITUES RUE DE LA GARE AU SUD DES PARCELLES SECTION 20 N° 278, 277 et 283</u>

Les terrains au sud des parcelles précitées comportent actuellement des équipements de voirie qui consistent en une chaussée et des trottoirs débouchant sur un rond-point. L'espace existant ainsi entre le trottoir et les limites des parcelles est devenu un espace en herbe en prolongement direct des parcelles n°278, 277 et 283.

Le Conseil Municipal, décide <u>à l'unanimité des voix</u> d'approuver la désaffectation et le déclassement des terrains en herbe situés entre la limite des parcelles section 20 n°278, 277 et 283 et le trottoir existant rue de la Gare et autorise Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

### 2) <u>LOCATION PAR BAIL EMPHYTEOTIQUE AU PROFIT D'ALSACE HABITAT</u>

Monsieur le Maire rappelle que le projet de logements adaptés aux seniors sera porté par ALSACE HABITAT qui a sollicité la Commune pour la mise à disposition d'un terrain lui appartenant, sis rue de la Gare à l'angle de la rue de l'Avenir à BETSCHDORF, pour permettre la construction de 11 logements adaptés aux seniors.

En l'absence d'autres candidats et afin de réaliser le but poursuivi, il est proposé de conclure un bail emphytéotique avec ALSACE HABITAT dans les conditions suivantes :

Mise à disposition d'un terrain cadastré section 20 parcelles 116, 277, 278, 283, 310, (1)/o.151 et (2)/o.151, d'une superficie de 15,36 ares sis rue de la Gare à BETSCHDORF, qu'ALSACE HABITAT exploitera en son nom et pour son compte

- Durée de 60 ans pour un loyer unique de 1 € symbolique.

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité des voix :

- De passer outre l'avis des Domaines du 29/04/2022, qui détermine une valeur vénale actuelle du bien d'un montant de 192 000 € H.T. soit une redevance annuelle constante de 6 000 €, d'accepter et d'approuver la mise à disposition par bail emphytéotique, de solliciter l'aide de la Collectivité Européenne d'Alsace pour la mise à disposition d'un bien en vue de la création de logements locatifs sociaux, et de réintégrer l'aide de la Collectivité Européenne d'Alsace dans l'opération d'ALSACE HABITAT,
- D'autoriser Monsieur le Maire de toutes les formalités et de signer tout document s'y rapportant.

#### 3) <u>VENTE DE TERRAINS AU LOTISSEMENT SANDMATT</u>

Les lots n° 4 et 29 ont été vendus à l'unanimité des voix du Conseil municipal.

### 4) MODIFICATION DU COEFFICIENT D'EMPLOI DE L'ADJOINT TECHNIQUE EXERCANT SON ACTIVITE A LA PISCINE ET A L'ECOLE ELEMENTAIRE DE BETSCHDORF

L'adjoint administratif qui exerce sur le site de la piscine et de l'école élémentaire de Betschdorf est sur un coefficient de 34.5/35°.

Le Conseil municipal, après délibération, DECIDE, à l'unanimité des voix, de modifier le coefficient de travail à 35/35° et autorise Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

### 5) <u>CONSTRUCTION D'UNE ECOLE MATERNELLE ET D'UN ACCUEIL</u> <u>PERISCOLAIRE – VALIDATION DES OFFRES POUR LES TRAVAUX</u>

Les offres économiquement les plus avantageuses et respectant le cahier des charges pour la construction d'une école maternelle et d'un accueil périscolaire ont été retenues pour un montant de 4 774 681,41 €.

#### 6) RESTAURANT 39 GRAND RUE: AVENANT

Au cours de la réhabilitation de l'ancienne école sise au 39 Grand'Rue à BETSCHDORF, il a été constaté la nécessité d'effectuer des travaux de renforcement du plancher sur voûtes. L'avenant s'élève à un montant de 12 830.76 € H.T. et a été approuvé à l'unanimité des voix, par le Conseil municipal.

# 7) <u>REGIE DE CHALEUR – REGLEMENT DE SERVICE/POLICE</u> <u>D'ABONNEMENT – CREATION D'UN TARIF SPECIFIQUE POUR LES</u> <u>INDUSTRIELS ET UTILISATEURS PARTIELS</u>

Le Conseil d'exploitation de la régie de chaleur a autorisé la souscription d'avenants aux polices d'abonnements sur une ou plusieurs périodes limitées durant l'année civile à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022.

Le Conseil municipal, a approuvé la souscription d'avenants à l'unanimité des voix,

Le secrétaire de séance, Thierry HØERR

Le Maire, Adrien WEISS